



14ème législature

Question N° : 91159	De M. Gérard Charasse (Radical, républicain, démocrate et progressiste - Allier)	Question écrite
Ministère interrogé > Handicapés et lutte contre l'exclusion		Ministère attributaire > Personnes handicapées
Rubrique > santé	Tête d'analyse > autisme	Analyse > plan autisme. mise en oeuvre.
Question publiée au JO le : 17/11/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Gérard Charasse interroge Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur la mise en œuvre du troisième plan autisme qui rassemble des choix qui ont été faits après un long travail collectif réunissant associations, chercheurs, professionnels et parlementaires. 205 millions d'euros ont été dégagés pour financer cinq axes d'intervention : le diagnostic précoce, l'accompagnement tout au long de la vie depuis l'enfance, le soutien aux familles, la recherche et la formation de l'ensemble des acteurs de l'autisme. Il constate que la mise en œuvre de ce plan doit déboucher sur la création de places dans les structures spécialisées, en particulier destinées aux personnes autistes avançant en âge. S'agissant de l'Auvergne vingt et une places seraient créées. Il lui demande de bien vouloir confirmer ces créations et lui assurer que la répartition géographique par département sera effectuée de manière équitable de façon à ce que soit remédié à la situation actuelle qui conduit des jeunes adultes du département de l'Allier, par exemple, à fréquenter des établissements d'autres régions parfois très éloignées de leurs familles.